

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Juillet 2014 : les ventes de voitures chutent de 10 %

En juillet 2014, 10 556 véhicules neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en repli de 7,8 % par rapport à juillet 2013. Comme les mois précédents, la baisse a concerné en premier lieu le département de Loire-Atlantique dont les immatriculations ont chuté de 10,3 % (- 16,9 % pour les seules voitures particulières et commerciales). En cumul annuel, les ventes de véhicules se sont, en revanche, accrues de 1,9 % dans la région.

Les voitures particulières et commerciales, en recul de 10,5 %, ont représenté 56 % des ventes du mois de juillet. 59 % d'entre elles sont des motorisations gazole. Les acquisitions réalisées par les sociétés, qui représentent quatre immatriculations de voitures sur dix, ont reculé pour le septième mois consécutif, en liaison avec l'augmentation du prix du cheval fiscal intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le marché des véhicules utilitaires légers s'est, à l'inverse, montré dynamique : ses ventes ont progressé de 5,4 % en juillet et de 6,9 % sur un an.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Juillet 2014

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Ensemble
Voiture particulière et commerciale	2 388	1 067	427	878	1 109	5 869
Cyclomoteur	257	155	41	90	214	757
Motocycle	231	119	57	121	131	659
Voiturette	10	14	7	11	25	67
Remorque légère et caravane	143	83	36	72	93	427
VASP léger	88	23	9	17	50	187
Autobus et autocar	7	4	4	1	4	20
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	760	317	99	191	242	1 609
Camion	22	22	5	10	20	79
Tracteur routier	38	19	26	9	28	120
Semi-remorque	30	20	16	18	36	120
Remorque lourde	11	5	3	4	5	28
VASP lourd	15	6	2	7	6	36
Tracteur agricole	54	56	40	30	52	232
Engin agricole (autre que tracteur)	108	69	63	41	65	346
Ensemble	4 162	1 979	835	1 500	2 080	10 556

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le SOeS aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

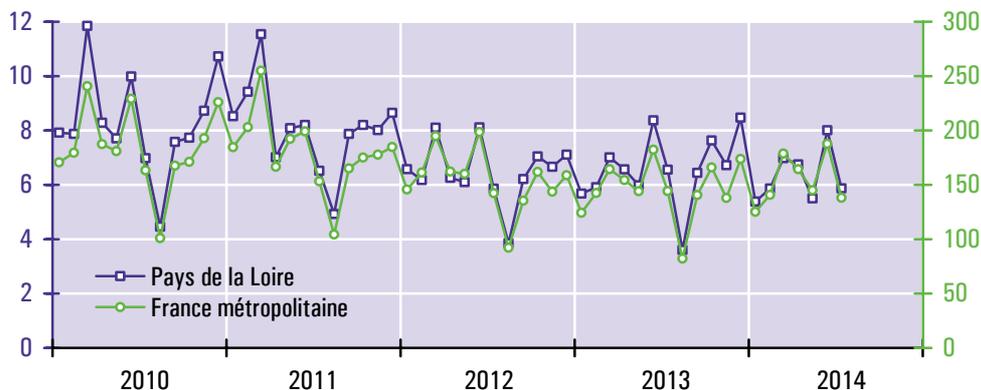
En juillet 2014, 5 869 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 10,5 % par rapport à juillet 2013, plus élevée que celle observée en France métropolitaine (- 4,3 %).

Le marasme du marché automobile régional s'est accentué le mois dernier. D'une part, la baisse de 10 % des ventes, la plus forte depuis mars 2013, a constitué le sixième recul mensuel depuis le début de l'année ; seul avril ayant fait exception avec une progression de 2,8 %. D'autre part, la diminution des immatriculations a été généralisée en juillet : elle a concerné les achats des particuliers (- 7 %) comme ceux des sociétés (- 16 %) et a été observée dans les cinq départements de la région (de - 3 % dans la Sarthe à - 17 % en Loire-Atlantique).

Le mois de juillet a également constitué le 7<sup>ème</sup> recul consécutif des ventes de voitures équipées de motorisation diesel (- 17 % par rapport à juillet 2013). Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis octobre 2001, elles ont représenté moins de 60 % des immatriculations régionales de voitures neuves. En cumul annuel, la part du gazole s'élève à 62 %, six points de moins qu'il y a douze mois.

L'engouement pour les motorisations essence, manifeste depuis le début 2013, s'explique par le renchérissement du coût de possession (achat puis utilisation) des voitures diesel, alimenté par le renforcement des normes européennes de réduction des émissions polluantes (Euro 5 et Euro 6) et les menaces qui pèsent sur une aggravation de la fiscalité du gazole.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

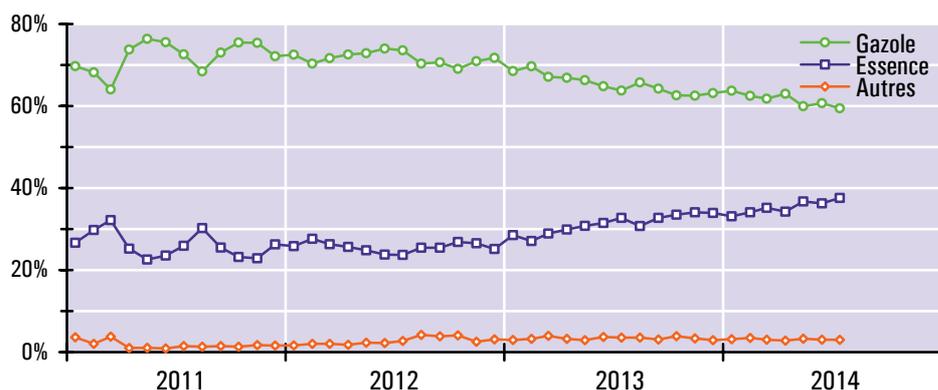
	Juillet 2014			Août 2013 à juillet 2014		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	2 388	41 %	- 17 %	30 782	40 %	- 4 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	1 067	18 %	- 4 %	13 944	18 %	+ 1 %
<b>Mayenne (53)</b>	427	7 %	- 8 %	5 721	7 %	+ 3 %
<b>Sarthe (72)</b>	878	15 %	- 3 %	12 136	16 %	+ 3 %
<b>Vendée (85)</b>	1 109	19 %	- 8 %	14 655	19 %	+ 7 %
<b>Gazole</b>	3 489	59 %	- 17 %	48 155	62 %	- 8 %
<b>Essence</b>	2 205	38 %	+ 3 %	26 619	34 %	+ 22 %
<b>Hybride</b>	145	2 %	- 28 %	2 147	3 %	+ 1 %
<b>Electricité</b>	29	0,5 %	0 %	308	0,4 %	- 20 %
<b>Autres motorisations</b>	1	0,0 %	- 50 %	9	0,0 %	- 93 %
<b>Personnes morales</b>	2 296	39 %	- 16 %	30 575	40 %	- 4 %
<b>Personnes physiques</b>	3 573	61 %	- 7 %	46 663	60 %	+ 4 %
<b>Ensemble</b>	5 869	100 %	- 10 %	77 238	100 %	+ 0 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de juillet 2014 et celles de juillet 2013

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

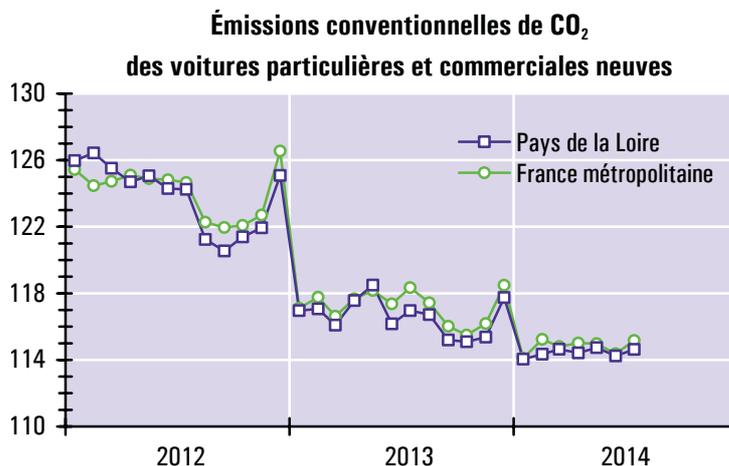
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en juillet 2014 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 114,6 grammes par km, soit une diminution de 2,0 % par rapport à juillet 2013. Cette baisse est liée aux durcissements du bonus-malus écologique intervenus en novembre 2013 et janvier 2014 ainsi qu'au lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1<sup>er</sup> janvier des dispositions du bonus-malus écologique.



Unité : grammes / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

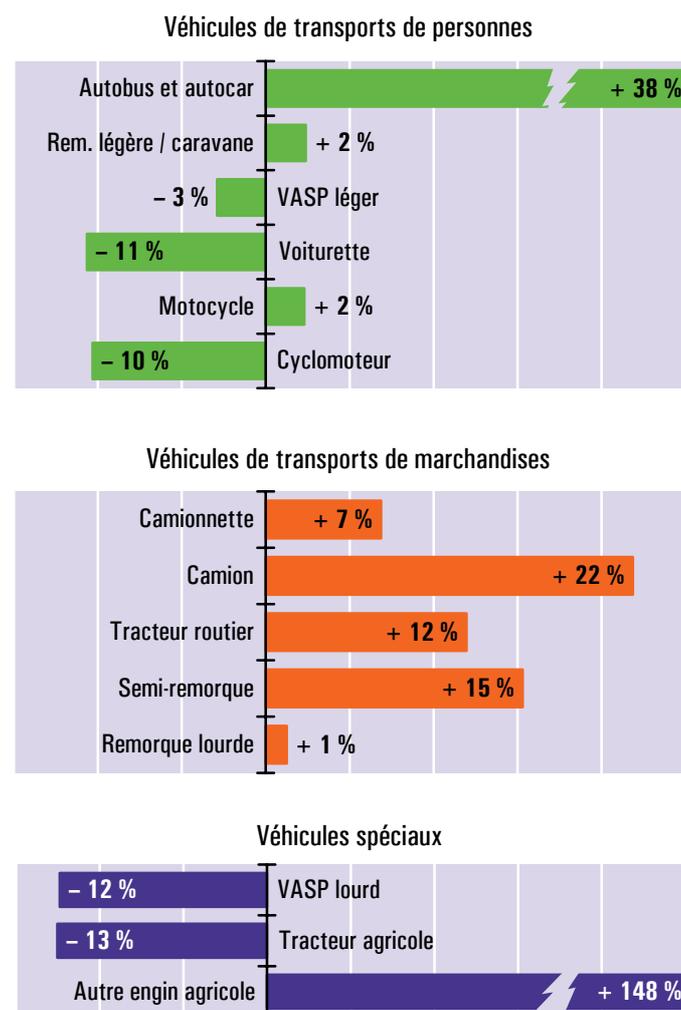
En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations du mois de juillet ont été peu dynamiques. Sur un an, le recul des ventes de voiturettes et de cyclomoteurs s'est amplifié. Les immatriculations d'autobus et d'autocars demeurent favorablement orientées (+ 38 %) grâce aux importantes livraisons réalisées au second semestre de 2013, mais sont en retrait de 38 % sur les sept premiers mois de 2014.

Pour le second mois consécutif, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises sont restés stables (+ 0,9 % en juillet après + 0,8 % en juin). 82 % d'entre elles sont des camionnettes ; leurs ventes ont retrouvé de la vigueur en juillet (+ 5,4 %) et sont en progression de 6,9 % sur un an. Pour la première fois depuis février 2012, les immatriculations des quatre catégories de véhicules lourds (camions, tracteurs routiers, semi-remorques et remorques lourdes) affichent des croissances positives en cumul annuel.

Sur le segment des véhicules spéciaux, la morosité du marché des tracteurs agricoles, en repli pour le 7<sup>ème</sup> mois consécutif, est compensée par le boom des achats des autres catégories d'engins agricoles.

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (août 2013 à juillet 2014) et celles des mêmes mois un an auparavant (août 2012 à juillet 2013)

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

*Les immatriculations  
de véhicules neufs  
en Pays de la Loire*

Service connaissance  
des territoires et évaluation  
Division de l'observation,  
des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326  
44263 Nantes Cedex 2  
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur  
de la publication :  
Hubert Ferry-Wilczek

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2014